

ESSENTIEL 2013



Une nouvelle fois, LE FOYER a dû faire face à l'augmentation significative des demandes d'hébergement, soit trois fois

plus d'appels en cinq ans, avec chaque nuit une moyenne de 580 personnes restées sans offre de place. L'embolie des Centres d'Hébergement d'Urgence cumulée aux situations administratives parfois complexes de certains Passagers, et à la pénurie de dispositifs adaptés en fin de parcours d'insertion, ont conduit à la perte de fluidité des dispositifs, transformant en profondeur le métier de l'urgence sociale.

LE SOUCI CONSTANT D'ACCUEILLIR LES PLUS DÉMUNIS

LE FOYER a étoffé son offre de places d'Hébergement d'Insertion, par l'ouverture de la Maison Relais Catherine PELLERIN, la mise à disposition désormais de 24 appartements pour l'Antenne Familles de Villefranche-sur-Saône, et l'augmentation du nombre de chambres dédiées à l'accueil de familles à la Résidence Le Bordeaux. Lors des périodes hivernales, LE

FOYER a accompagné le renforcement du dispositif de la Veille Sociale par la mise à disposition de places supplémentaires, soit 160 places pour l'hiver 2012-2013 et 111 places lors de l'hiver 2013-2014.

LA CONCENTRATION DES SITES DU FOYER

Grâce au Fonds de dotation dédié, une extension verra le jour à la Maison de Rodolphe. Elle sera opérationnelle en 2014 et permettra l'installation de l'accueil de jour situé rue Marius BERLIET (LYON 8^e), et de 20 chambres du CHRS Eugène PONS.

Ainsi, à l'instar de l'AGAPÈ ou de l'ensemble Bric à Brac et Centre de Tri Textile à DÉCINES-CHARPIEU, LE FOYER a la volonté de concentrer son activité afin de faciliter la mutualisation des équipes bénévoles et salariées et favoriser la dynamique d'insertion des Passagers, par l'étendue de l'offre sur un même lieu.

LA POURSUITE DES PARTENARIATS

Le dispositif P.E.R.L.E. a permis de remettre à l'emploi 61 % des personnes accueillies, soit 117 per-

549 465

DEMANDES D'HÉBERGEMENT
(115 DU RHÔNE)

21

DISPOSITIFS D'ACCUEIL
ET D'HÉBERGEMENT

53 029

PASSAGES ACCUEILS DE JOUR

302 592

REPAS PRÉPARÉS

263 579

NUITÉES

54

POSTES EN ATELIER
ET CHANTIER D'INSERTION



LES FAITS MARQUANTS EN 2013

- Hausse de la demande d'hébergement d'urgence et du nombre de personnes sans solution (115 du Rhône)
- Actualisation du Projet Associatif
- Nouvelle direction
- Ouverture de La Résidence Catherine PELLERIN
- Partenariat avec EMMAÛS CONNECT
- Partenariat avec la FONDATION ARMÉE DU SALUT et NTA

sonnes issues des centres d'hébergement du Rhône. Le succès de ce dispositif qui achèvera en 2014 sa phase expérimentale, repose sur un partenariat fort entre les institutions, le monde associatif et les entreprises.

LE FOYER a également soutenu l'implantation dans le Rhône du programme CONNEXIONS SOLIDAIRES imaginé par EMMAÛS CONNECT qui permet de faciliter la communication téléphonique et internet des plus démunis.

Enfin, le partenariat avec NTA et la Fondation Armée du Salut a été poursuivi en 2013 par la pose de conteneurs pour la collecte de textile.

LA STRUCTURE DU FOYER

L'association a décidé de procéder à une analyse de son fonctionnement, de ses forces et faiblesses, afin de définir ses orientations pour les années à venir et réaffirmer ses valeurs et missions. Ainsi, le Bureau a procédé à l'actualisation du projet associatif, validé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 novembre dernier. En parallèle, l'association a poursuivi l'évaluation interne de l'ensemble de ses services.

UNE ORGANISATION RENOUELÉE

La nomination de Marion VEZIAN-ROLLAND en novembre a permis de consolider le Comité de Direction. Il est désormais constitué de 5 personnes : Directrice, Responsable accueil et Hébergement, Responsable Ressources Humaines, Responsable Administration et Finances et Responsable patrimoine.

EN CONCLUSION

Cette année a été difficile pour les personnes sans abri toujours plus nombreuses à se presser aux portes du FOYER et des autres associations. Elle l'aura été également pour les équipes salariées qui ont fait face à cet afflux, avec toujours beaucoup de professionnalisme et de bienveillance envers les Passagers.

Merci à tous les bénévoles, les salariés, les amis, les partenaires, les responsables économiques et les élus pour leur implication dans la vie du FOYER, nous aidant à remplir nos missions. ■

Dominique MENTRÉ, Président



LE MOT DU TRÉSORIER

En 2013 encore, LE FOYER a joué un rôle essentiel dans l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement et l'insertion des plus démunis de notre société. Cette mission a pu être menée à bien par l'action conjugée des salariés, des bénévoles, des donateurs.

Merci pour votre aide, merci pour votre soutien, précieux pour les personnes que LE FOYER accompagne.

La pérennité de l'action du FOYER est essentielle, et c'est une préoccupation de ses dirigeants.

En 2013, le résultat d'exploitation est en déficit de 1,2 M€. Si toutes les actions d'économie n'ont pas pu être mises en œuvre, elles sont à l'ordre du jour de l'année 2014 et des suivantes, afin de poursuivre la rationalisation des comptes d'exploitation et de son patrimoine immobilier, garant de l'avenir.

La trésorerie est placée dans des produits à capital garanti, et fait l'objet en 2014 de prévisions de placement à long terme. ■

Pierre CHEVALLIER, Trésorier



LE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU FOYER

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, animé par des bénévoles et des salariés, vient au secours des personnes isolées et des familles en très grande difficulté à Lyon et dans le Grand Lyon. Il leur propose des solutions d'accueil de nuit et de jour, de soins, d'hygiène, ainsi qu'un accompagnement social et une aide à l'insertion y compris par l'activité économique. Le financement de son activité repose pour 7,4 M€ sur des subventions publiques. Cela représente un peu moins de la moitié de ses dépenses d'exploitation (47%) et 51% de ses ressources d'exploitation en 2013. Mentionnons également les transferts de charges sur les contrats aidés, qui représentent 1M€ en 2013. Les activités des différents établissements sont encadrées par des conventions passées avec l'Etat et les Collectivités. La part des activités non couvertes par les subventions publiques est financée par des ressources propres du FOYER : les recettes des 5 magasins Bric à Brac (2,8 M€ en 2013, soit 20% des ressources d'exploitation), et les dons et legs (1,6 M€ en 2013, soit 11% des ressources d'exploitation). Ces ressources, tout comme la contribution très importante des bénévoles sont essentielles pour permettre au FOYER de poursuivre sa mission au service des plus démunis, dans un contexte de contrainte budgétaire forte pour les financeurs publics.

➔ COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER) EN K€

Comme chaque année, LE FOYER présente ci-dessous le Compte d'Emploi des Ressources, qui rend compte de manière analytique de son activité de l'année.

La présentation faite cette année connaît quelques ajustements par rapport à la présentation de l'année 2012. En effet, LE FOYER a souhaité favoriser l'identification de l'activité liée aux dispositifs de renforts hivernaux (ex Plan Froid), déclenchés chaque année à partir du mois de novembre, jusqu'à la fin du mois de mars suivant. L'ampleur de ces dispositifs hivernaux étant très variable d'une année à l'autre, il nous a semblé pertinent de les isoler sur une ligne dans le CER. Par ailleurs, la trajectoire résidentielle des familles (Service Action Familles) a été positionnée dans l'Hébergement d'Insertion, au lieu de l'Hébergement d'Urgence en 2012.

EMPLOIS 2013			RESSOURCES 2013		
	(en K€)	%		(en K€)	%
1	Missions Sociales	12 859	72%		
	Hébergement d'Urgence	3 022	16,9%	Ressources collectées auprès du public	1 878 8,2% 7
	Renforts hivernaux	695	3,9%	Dons et legs non dédiés	1 084 4,7%
	Hébergement d'Insertion	4 639	26%	Dons et legs dédiés	794 3,4%
	Accueil de Jour	897	5%		
	Insertion professionnelle	2 817	15,8%	Subventions et autres concours publics	8 547 37,1%
	Santé	332	1,9%	Subventions	7 465 32,4% 8
	Veille Sociale Téléphonique (115)	457	2,6%	Transferts de charges	1 082 4,7% 9
2	Frais de recherche de fonds	262	1,5%	Autres produits	12 617 54,8%
	Frais d'appel à la générosité du public	144		Produit des Activités Solidaires (Bric à Brac)	2 872 12,5% 10
	Frais de recherche de subventions	118		Produits financiers	564 2,4%
	Autres frais	4 739	26,5%	Participation des usagers	622 2,7%
3	Frais de fonctionnement	2 850		Recettes diverses	913 4%
	Charges financières	93		Produits exceptionnels	7 646 33,2% 11
4	Charges exceptionnelles	1 796		TOTAL DES RESSOURCES	23 042 100,0%
	TOTAL DES EMPLOIS	17 860	100,0%	Reprises de provisions	29
	Dotations aux provisions	662		Report de fonds dédiés	359 12
5	Engagements à réaliser sur fonds dédiés	600			
6	Excédent de ressources de l'Exercice	4 308		TOTAL GÉNÉRAL	23 430
	TOTAL GÉNÉRAL	23 430			

LES EMPLOIS

1 LE FOYER consacre 72% de ses dépenses à ses missions sociales, l'accueil, l'hébergement, l'insertion, l'accompagnement des plus démunis. Il s'agit des dépenses générées par ces activités, hors frais de structure. L'urgence (Hébergement d'Urgence + Plans Hivernaux) représente presque 30% des dépenses de missions sociales du FOYER, l'hébergement d'insertion 36%.

2 LE FOYER consacre 1,5% de ses dépenses à rechercher des fonds, subventions publiques ou dons privés (particuliers, entreprises, fondations). L'activité d'appel à la générosité du public est majoritairement prise en charge par des bénévoles, dont la contribution est précieuse.

3 Il s'agit des frais de fonctionnement pris en charge directement par l'association (Bric à Brac, patrimoine, vacance d'occupation de places...).

4 ELEMENTS EXCEPTIONNELS : Le résultat **11** exceptionnel du FOYER est à nouveau très élevé, principalement en raison d'une opération immobilière. LE FOYER poursuit cette année encore sa poli-

tique de rationalisation du patrimoine, et a procédé à un échange de terrains et d'immeubles avec l'OPAC du Rhône. Cette opération – purement comptable et sans impact sur la trésorerie du FOYER – a permis à celui-ci d'immobiliser quatre nouveaux immeubles dont la gestion est assurée par l'OPAC. Ces éléments ne sont pas récurrents.

5 Il s'agit de dons dédiés reçus et non utilisés dans l'année qui sont reportés à l'année suivante pour être utilisés conformément à la volonté des donateurs. LE FOYER reçoit des dons de personnes privées (personnes physiques, entreprises...). Certains sont « dédiés », c'est-à-dire destinés par le donateur à une action précise.

6 Le résultat excédentaire de l'exercice est dû aux éléments exceptionnels décrits plus haut, qui ne correspondent pas à des mouvements de trésorerie. Le résultat d'exploitation est déficitaire de 1,2 M€.

LES RESSOURCES

7 Les ressources collectées auprès du pu-

blic représentent 8% des ressources hors reprises de provisions et reports de fonds dédiés (titre I) et sont en légère diminution par rapport à l'année 2012.

8 32% des ressources du FOYER hors reprises de provisions et reports de fonds dédiés viennent de financements publics. LE FOYER reçoit des subventions de l'État (73%), du Conseil général du Rhône (13%), de la Ville de Lyon (6%) et du Conseil régional Rhône-Alpes (1%), ainsi que du Fonds Social Européen pour le programme P.E.R.L.E. (4,5%).

9 Ce montant correspond aux aides que reçoit LE FOYER pour l'embauche de salariés en insertion.

10 LE FOYER met en vente les objets, mobilier, vêtements, qui lui sont donnés dans des magasins. Le produit de ces ventes a connu une augmentation régulière depuis 3 ans, et se stabilise en 2013 à 2 872 k€.

12 Le report de fonds dédiés correspond à l'utilisation, dans l'année, de fonds dédiés reçus les années précédentes.

8% des ressources de l'année ont été collectées auprès du public. Ce ratio s'élevait à 11% en 2012, il a diminué en raison de l'importance du résultat exceptionnel en 2013. La générosité du public permet de financer principalement des missions sociales : 77% ont été affectés aux établissements d'hébergement, d'accueil, d'insertion. En second lieu, elle couvre les frais de structure du FOYER, qui ne sont que très partiellement pris en charge par les financeurs. Enfin elle couvre également les frais d'appels aux dons.

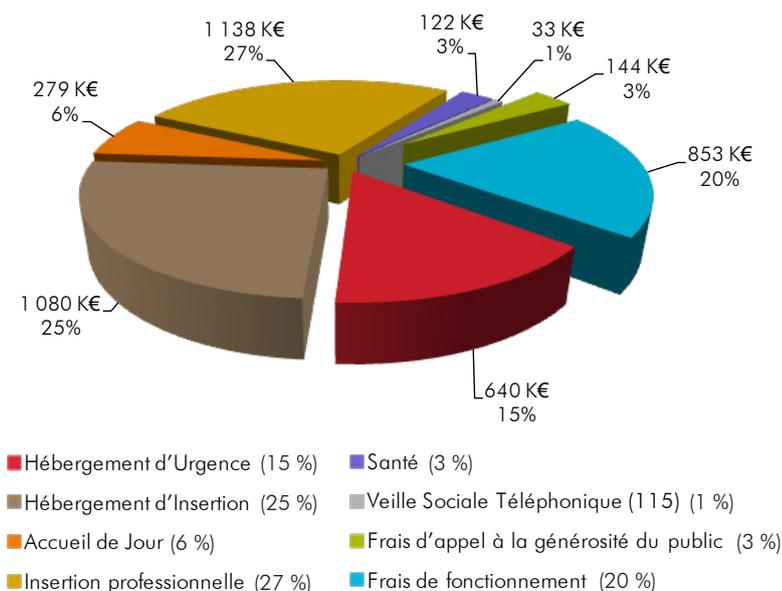
Toutes les ressources collectées dans l'année 2013 ont été utilisées dans l'année ainsi qu'une partie des ressources reportées des années précédentes. Le montant final à reporter est de 146 k€. ■

QUELLE PROPORTION DES RESSOURCES SONT ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?



- Ressources collectées auprès du public (8,2%)
- Subventions et autres concours publics (37,1%)
- Autres produits (54,8%)

COMMENT SE RÉPARTIT L'EMPLOI DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?



- Hébergement d'Urgence (15%)
- Santé (3%)
- Hébergement d'Insertion (25%)
- Veille Sociale Téléphonique (115) (1%)
- Accueil de Jour (6%)
- Frais d'appel à la générosité du public (3%)
- Insertion professionnelle (27%)
- Frais de fonctionnement (20%)

➔ BILAN RÉSUMÉ (EN K€)

ACTIF (en K€)	2013	2012
Terrains	5 668	5 002
Constructions	14 569	9 669
Autres immobilisations	18 208	16 783
Actif immobilisé	38 446	31 454
Disponibilités et VMP	13 659	12 876
Autres éléments d'actif	3 080	2 243
Actif circulant	16 739	15 119
TOTAL ACTIF	55 185	46 573

PASSIF (en K€)	2013	2012
Fonds associatif	38 698	35 907
Subventions	1 214	707
Résultat	4 308	2 791
Fonds propres	44 220	39 404
Provisions	1 657	1 024
Fonds dédiés	1 343	1 101
Emprunts	5 522	2 988
Autres dettes	2 444	2 056
Passif circulant	10 966	7 169
TOTAL PASSIF	55 185	46 573

Les actifs immobilisés sont en très forte croissance en 2013 en raison de l'opération d'échange patrimonial avec l'OPAC du Rhône. Ces mouvements de patrimoine n'ont aucune incidence sur la trésorerie du FOYER, qui conserve un niveau élevé de 13,7M€ pour permettre au FOYER de respecter ses règles internes, à savoir disposer d'une réserve correspondant à une année de subventions publiques (7 M€), et de disposer d'une réserve complémentaire qui sera affectée à de nouveaux investissements immobiliers. La recherche de locaux pour abriter des Bric à Brac ou des Accueils de Jour, évoquée en 2011, reste d'actualité.

Les fonds propres du FOYER augmentent du fait du résultat de l'exercice (4,3M€) et de l'enregistrement de subventions d'investissement pour l'AGAPÈ qui seront reprises au fur et à mesure des amortissements. Ces fonds propres constituent une réserve sûre de plus de 2,5 années de dépenses de fonctionnement, et représentent une garantie pour l'indépendance et la pérennité des actions du FOYER.



LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, fondée en 1950 par Gabriel ROSSET et une équipe de bénévoles, ayant pour mission d'ACCUEILLIR, HÉBERGER, ACCOMPAGNER et INSÉRER les plus démunis de la région lyonnaise.

VALEURS, RÉFÉRENCES ET PRINCIPES (EXTRAIT DU PROJET ASSOCIATIF)

Laïcité et spiritualité

LE FOYER est une association laïque née de convictions et d'engagements chrétiens, qui constituent les fondements de son action. C'est dans cet esprit que LE FOYER prend en compte les situations de pauvreté et de précarité en apportant des réponses matérielles, et en proposant une dimension spirituelle que chacun reste libre de saisir.

Dignité et respect

LE FOYER considère que l'être humain ne peut pas se réduire aux difficultés qu'il subit ni aux dommages qu'il peut causer en raison de son état ; les principes de dignité, de respect de l'autre et d'autonomie sont les bases des missions conduites par l'association. L'action du FOYER s'appuie sur la responsabilité de chaque personne, sur l'attention portée à ses besoins, à ses capacités, à ses choix. LE FOYER met à disposition des moyens que chacun est libre d'utiliser ; il ne s'agit ni d'assista-

nat, ni de soumettre les personnes à des injonctions unilatérales. L'action d'aide et d'accompagnement est réalisée dans le cadre d'engagements mutuels qui visent à valoriser la personne.

Charité et solidarité

L'esprit de charité guide LE FOYER depuis ses origines. La solidarité consiste à s'accorder mutuellement aide et assistance. Ces deux notions forment le socle et l'équilibre de l'action du FOYER.

Principe de non-discrimination

Quelle que soit la place des personnes ou l'action concernée, LE FOYER s'attache à garantir une égalité de traitement et n'admet aucune discrimination en raison de croyances ou d'appartenances religieuses, politiques ou philosophiques, de sexe, d'âge, d'origine ethnique, de nationalité, d'orientation sexuelle, de handicap. Dans cet esprit de tolérance, tout prosélytisme est interdit.

L'engagement de bonne gestion

LE FOYER respecte les engagements des donateurs en assurant une saine gestion budgétaire et financière, et en rendant compte.

Principes d'intervention

Le Passager acteur de son parcours de vie

La connaissance de soi et de son environnement demeure le socle sur lequel les intervenants du FOYER peuvent prendre appui pour proposer au Passager une aide et un accompagnement. Ceci pour améliorer

sa situation matérielle et morale, et pour développer ses capacités de choix et de décision.

Les engagements mutuels

De la même manière que LE FOYER s'engage à proposer une aide et un accompagnement adaptés aux Passagers, il leur est demandé de respecter les règles de vie commune et de tolérance.

Des réponses adaptées aux capacités des personnes

LE FOYER est attentif à accompagner les Passagers à leur rythme et selon leurs moyens.

LES MISSIONS DU FOYER

Les missions du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI sont résumées dans sa devise : **Accueillir – Héberger – Accompagner – Insérer.**

Pour remplir ses missions, LE FOYER a déployé plusieurs dispositifs adaptés aux étapes que franchit chaque Passager pour se reconstruire et trouver sa place dans la société.

Ceux-ci sont regroupés autour de 7 métiers qui sont :

Accueil de Jour, Hébergement d'Urgence, Hébergement d'Insertion, Accompagnement, Insertion professionnelle, Santé et Bric à Brac.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du Projet Associatif sur le site internet du FOYER : www.fnds.org (rubrique téléchargement)

Les comptes du FOYER sont certifiés par le cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes. Toutes les informations de ce document sont issues du rapport moral, rapport d'activité et rapport financier 2013 du FOYER, qui ont été adoptés par l'Assemblée générale du 15 mai 2014. Ces rapports ainsi que ceux du commissaire aux comptes sont disponibles sur le site internet du FOYER www.fnds.org. Ils peuvent également être obtenus sur simple demande.



Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique. Depuis près de 20 ans, le Comité a élaboré un ensemble de règles de déontologie regroupées dans une Charte que les organisations agréées s'engagent à respecter. Le Comité en contrôle l'application. Pour voir la liste des organisations agréées : www.comitecharte.org